

En août 2013, 8 institutions européennes dont la FOVAHM ont reçu la confirmation de l'acceptation de la candidature du partenariat Grundtvig. L'aventure de ce projet pouvait donc débiter.

Le projet s'intitule : « FORMATION VERS UNE CITOYENNETE ACTIVE, participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Un échange de bonnes pratiques ».

Pour la 3^{ème} fois la FOVAHM représente la Suisse pour un projet européen. C'est grâce à la conjugaison des liens avec des institutions amies et de l'engagement pris par la FOVAHM depuis sa création que ce projet est né.

La thématique s'inscrit dans le cadre des priorités de l'année 2013 de l'agenda européen. 20 ans après son introduction par le traité de Maastricht (1993), la citoyenneté européenne est toujours un fondement pour les politiques de l'Union européenne. Ainsi, à l'occasion de cette date anniversaire, le projet Força a germé à ARFIE, l'association pour la recherche et la formation sur l'intégration en Europe dont la FOVAHM est membre. ARFIE, créé en 1992 est considérée une ONG européenne qui favorise l'amélioration, le soutien et l'inclusion sociale pour les personnes en situation de handicap.

A la FOVAHM, depuis sa création, le concept de Valorisation des rôles sociaux y tient salon. Ce concept se fonde sur la déclaration des droits des personnes en situation de handicap. W. Wolfenberger, auteur de cette philosophie, la définit comme le développement de compétences, la valorisation, le respect des droits et devoirs en utilisant des moyens valorisés. Ce concept de base permet aux personnes accueillies dans la fondation à « profiter pleinement des services collectifs, à se prévaloir des avantages, des droits ainsi que du statut de citoyen digne et conscient de sa valeur. » (Wolfensberger W., 1984 et 1991). Les diverses recherches démontrent que les conditions et expériences de vie peuvent être améliorées par le biais de la participation sociale, des activités significatives et une vie sociale enrichie.

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur le 3 mai 2008 après avoir été ratifiée par 20 pays. En Suisse, la CRDPH a été adoptée par l'assemblée fédérale le 13 décembre 2013. Le conseil fédéral l'a ratifiée une fois le délai référendaire échu, à savoir le 9 avril 2014.

C'est donc tout naturellement, grâce à cette alchimie autour des événements mentionnés ci-dessus que les objectifs du projet ont été formulés.

Le but poursuivi est la **participation** des personnes en situation de handicap. Ces personnes identifieront les **bonnes pratiques** autour de la manifestation des droits de citoyenneté dans les lieux de vie et dans les lieux de travail.

Les bonnes pratiques rendront possible la formulation de recommandations qui se présentera sous forme de **guide à l'intention des accompagnants**. 8 institutions de France, Belgique, Luxembourg, Italie, Portugal, Suisse et Espagne se sont associés à ce projet.

Le vécu des personnes en situation de handicap est donc au cœur de ce partenariat.

Dans la candidature,

les **objectifs généraux** sont libellés ainsi :

L'augmentation de la participation aux processus de participation de gouvernance locale et la mise en œuvre des droits revendiqués des personnes en situation de handicap.

L'identification des pratiques novatrices européennes qui favorisent la participation et l'inclusion dans la société en matière d'espace de concertation entre autorités locales et représentants de personnes en situation de handicap.

Le renforcement des compétences des personnes en situation de handicap par l'expérimentation d'outils élaborés.

La participation active des personnes en situation de handicap à l'élaboration de recommandations qui reprennent les principes identifiés dans les pratiques novatrices.

L'encouragement à la multiplication des pratiques innovantes.

Quant aux **objectifs spécifiques**, ils sont déclinés ainsi :

L'identification des bonnes pratiques autour de la manifestation des droits et de la citoyenneté et la promotion de l'inclusion sociale participative dans la cité dans deux domaines qui sont :

- Les lieux de vie
- Les lieux de travail

L'échange autour de ces deux domaines est effectué en identifiant les points, les difficultés d'une participation effective.

Ces échanges permettront l'élaboration de recommandations par les personnes en situation de handicap. Les bonnes pratiques européennes seront mises en évidence.

Pour débiter ce projet ambitieux, un kick off réunissant l'ensemble des partenaires s'est déroulé en septembre 2013 à Bruxelles.

Le plan d'action est décliné en ces termes, chaque partenaire favorisera :

- le développement concret des compétences nécessaires pour que la personne en situation de handicap soit un citoyen actif
- la mise en place d'instances de coopération et de dialogue

- la formation des professionnels à l'accompagnement à l'autoreprésentation
- l'élaboration d'outils de communication adaptés qui facilitent la participation, l'autoreprésentation, l'expression et la prise de parole
- l'élaboration d'une délégation de personnes en situation de handicap pour les documents, articles, interviews qui les concernent
- la sensibilisation des administrations publiques à la création de canaux de communication adaptés aux personnes en situation de handicap.

De plus, des bases opérationnelles sont posées et décidées telles qu'un questionnaire de satisfaction, des mises au points régulières.

Le domaine lieux de vie est travaillé par 5 institutions et le domaine lieux de travail l'est par 3 dont la FOVAHM.

Pour la FOVAHM, la première étape a été de proposer cet engagement à une vingtaine de personnes en situation de handicap qui ont des activités professionnelles différentes et/ou qui font partie de la commission satisfaction.

En octobre 2013, une séance d'information du projet réunissant les personnes en situation de handicap, leurs parents, les représentants légaux a eu lieu.¹ Le support de présentation a été créé en langage facile à lire. Suite à cette présentation, chaque personne en situation a décidé de participer ou pas au projet. 2 ont préféré ne pas effectuer de visites dans les institutions partenaires.

En novembre 2013, une formation intitulée « handicap, citoyenneté et participation sociale » a été dispensée aux participants du projet et aux professionnels par M. Margot Cattin. Ce professeur a adapté les contenus et les a conçus sur les recommandations de lecture facile. Ces cours ont permis d'amorcer la connaissance sur la notion de citoyenneté².

Les premiers jalons posés ont permis à chacun de mieux comprendre le regard sur l'handicap au fil de l'histoire. Le handicap en tant que norme et représentations, ainsi que la notion des droits fondamentaux de chacun.

Le développement concret de compétences nécessaires pour que chacun puisse être un citoyen actif est amorcé avec cette séance d'information et ces cours sur la notion de citoyenneté. Cette approche a permis aussi la formation des professionnels à l'accompagnement vers l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap.

Chaque personne en situation de handicap a émis les choix pour la visite des institutions partenaires. Le 1^{er} choix a été prioritaire pour définir les groupes de voyage.

¹ <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/supports-de-travail,88,pa.html>

² <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/formation-vers-une-citoyennete-active,87,pa.html>

Pour continuer ce développement de compétences nécessaires pour être un citoyen actif, la réflexion a continué sur la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap. Une appropriation a été effectuée par la facilitatrice, particulièrement l'art 27 sur le travail. Chaque point a été formulé sous forme de question. Ces questions ont été travaillées par groupe de 4 personnes en situation de handicap et ont été affinées afin de permettre une compréhension optimale. De novembre 2013 à janvier 2014, le 1^{er} groupe a travaillé ces questions avec l'animatrice. Rapidement, un 2^{ème} support de questions a été créé en complément sur des points de la vie quotidienne qui permettent de reconsidérer la notion de citoyenneté active, puis un 3^{ème} support qui traite des articles 9,12,16,19,20,21, 29 de la CRDPH¹.

En janvier 2014, la FOVAHM a reçu les luxembourgeois et les français. Les travailleurs ont présenté leur activité professionnelle et les pratiques qui sont offertes, telles qu'une activité sur le 1^{er} marché du travail, une activité mixte (atelier et entreprise) et un changement d'activité à près de 60 ans. Ensemble, nous avons travaillé les bonnes pratiques de chaque institution et les propositions d'amélioration. Une soirée récréative a permis de tisser des liens. Une délégation de travailleurs ont écrit dans le journal interne leur première impression de cet échange².

Jusqu'en mars 2014, le groupe de personnes en situation de handicap qui avait prévu de se rendre au Luxembourg ont travaillé de la même façon en essayant d'identifier les bonnes pratiques et les propositions d'améliorations.

Par ces réflexions, une participante a pu se questionner et d'exprimer sa frustration face à son absence de droit de vote. Son sentiment ainsi exprimé a permis aux accompagnants d'effectuer les démarches afin qu'elle obtienne la jouissance de ses droits civiques.

En mars 2014, la rencontre a lieu à l'APEMH à Bettange sur Mess au Luxembourg. Les 3 participants ont pu dialoguer, discuter sous le mode de la coopération. Ils ont pu découvrir le langage facile à lire et à comprendre ainsi que les pictos dans le quotidien. Ces outils de communication adaptés facilitent la participation, l'autoreprésentation, l'expression et la prise de parole. Au retour, ils ont pu relater leurs impressions dans un article du journal interne.

Jusqu'en mai 2014, les participants pour l'Espagne ont suivi un cours d'espagnol et ont reçu les notions de base sur un support facile à lire. Ils ont de plus, travaillé, réfléchi sur les questions revisitées de la convention.

¹ <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/supports-de-travail,88,pa.html>

² <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/medias-presse,89,pa.html>

En mai 2014, 4 participants ont pu découvrir les bonnes pratiques d'Ampans, pour illustrer l'apport bénéfique d'être acteur, voilà un écrit d'un des participants :

« on a de la chance d'aller à Barcelone, rencontrer des autres personnes en difficulté comme nous. FORCA, c'est aider les personnes en difficulté et handicapées. C'est un super projet. Ça veut dire la force d'apprendre, la force de travailler et d'être soutenu. On a les mêmes droits et devoirs que tout le monde. Ça m'a ouvert les yeux de voir les autres personnes qui sont comme nous. C'était aussi super de prendre l'avion et visiter Barcelone et le jardin de mosaïques un peu tordu. J'ai beaucoup de plaisir à ce projet Grundtvig »¹.

Cet extrait montre bien que ces échanges, ces réflexions permettent de prendre conscience de la notion de handicap, de créer du lien par le dialogue, de faire des choix, de donner son avis, d'identifier le fonctionnement propre de leur lieu de travail et de faire des comparaisons. En effet, chaque participant a l'opportunité durant ce projet de s'exprimer par petits groupes sur ses conditions de travail sur la façon dont il se sent traité, sur ses droits et devoirs, ses conditions et son environnement et enfin sur ses motivations. Certains découvrent également de nouvelles notions en apprenant ce qu'est un syndicat par exemple. C'est également, l'occasion de s'exprimer sur leur cursus scolaire, professionnel, les difficultés rencontrées et les expériences dont ils ont pu bénéficier. Ces échanges ont pour objectif de mettre en évidence les bonnes pratiques existantes et d'imaginer des points d'amélioration susceptibles d'optimiser les droits des personnes en situation de handicap.

En octobre 2014, 4 participants se sont déplacés en France, cet échange à Villers la Montagne a montré de façon concrète la participation citoyenne des usagers de l'institution. Ce conseil composé d'usagers, de parents, du directeur, du maire de la ville permet à la personne en situation de handicap de proposer des améliorations dans des thématiques aussi variées que la sécurité au travail, les conditions de travail, le transport, la restauration. Ce conseil est un vrai relais des préoccupations du terrain à la strate décisionnelle.

Durant le mois de février 2015, les 4 participants du 5^{ème} groupe ont identifiés les bonnes pratiques et les possibilités d'améliorations dans leur quotidien professionnel à l'aide des 3 supports utilisés².

Puis, après un cours d'espagnol en facile à lire, ce groupe, accompagné d'un participant du voyage du Luxembourg, de l'Espagne et de la France se sont rendus à Barcelone. Le résumé des recommandations issu des groupes de travail a été élaboré, chaque thématique a été illustrée par le propos d'un participant.

¹ <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/medias-presse,89,pa.html>

² <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/supports-de-travail,88,pa.html>

En mars 2015, 2 participants en situation de handicap ont présenté le projet dans le cadre de l'association Agile et en avril 2015 à la HES-SO.

Jusqu'en avril 2015, les participants du voyage au Portugal ont travaillé sur les supports habituels. Ils ont bénéficié aussi d'un cours en langage facile de portugais. La concrétisation de vidéoclips représentant la citoyenneté active à travers la voix des personnes en situation de handicap a été effectuée dans ce cadre ainsi que l'identification des bonnes pratiques de l'institution portugaise.

La présentation du guide pratique de recommandations¹ a eu lieu le 18 et 19 juin 2015 au Luxembourg. Les 20 participants de la FOVAHM se sont rendus au Luxembourg et 4 d'entre eux ont présenté ce projet de citoyenneté active lors d'une conférence publique et à la chambre des députés luxembourgeois et ainsi clôturer 2 ans d'échanges, de formations et de découvertes.

Sion, août 2015/EL

¹ <http://www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/supports-de> travail, 88, pa.html